

PHI 380 Pragmatisme philosophique (3 cr.)**Plan de cours – Hiver 2022****Vendredis PM, 13h – 15h 50, local A4-377****Du 7 janvier au 29 avril**

Enseignant : Alain Létourneau
Bureau : L1-12731 (principal)
Téléphone : **450 463-1835, poste 61248**
Courriel : Alain.Letourneau@USherbrooke.ca
Page web : <http://www.usherbrooke.ca/philosophie/nous-joindre/personnel-enseignant/letourneau-alain/>

OBJECTIF

S'initier au pragmatisme comme courant philosophique, dans le contexte de son émergence (fin 19^e - début 20^e siècle) aux États-Unis. Comprendre le sens du renouveau actuel dans la prise en compte du pragmatisme.

CONTENU

Le contexte immédiat d'émergence : versions américaines de la philosophie européenne au 19^e siècle, transcendantalisme et continentalisation des États-Unis. Charles S. Peirce, aspects logiques, pragmatiques et sémantiques de son travail. William James, apports psychologiques, théorie morale, volonté de croire et pluralisme. John Dewey, aspects épistémologique, éthique et politique d'une philosophie de l'éducation démocratique. George Herbert Mead, théorie psychosociale de la constitution du soi dans le contexte de l'interactionnisme naissant. Quelques tendances actuelles dans la reprise de l'approche pragmatiste : notamment en éthique, théorie sociale et théorie de l'environnement.

SENS DE LA DÉMARCHE

Le cours se veut une entrée systématique dans le pragmatisme comme courant de pensée pluriel, en s'attardant surtout aux textes des quatre auteurs considérés habituellement comme fondateurs, auxquels nous ajoutons deux grandes philosophes moins connues. Il s'agira donc de s'initier à Peirce, James, Dewey, Mead, Addams et Follett dans une lecture des textes et une discussion de leurs thèmes, dans la double perspective de l'histoire et de l'actualité.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu	Tâches étudiantes
1. 7 janvier	Introduction : l'arrière-fond historique, philosophique, et le contexte d'émergence.	À lire cette semaine: Peirce, « Quelques conséquences de quatre incapacités »
2. 14 janvier	Peirce, introduction. Maxime pragmatiste et doute	À lire : Peirce, extrait des « Lettres à Lady Welby »
3. 21 janvier	Peirce, les signes et la triade	À lire : Cheryl Misak, « Peirce » Atelier de discussion en classe
4. 28 janvier	Peirce, l'abduction et l'inférence	Lire : James, sur la vérité Lire : Madelrieux sur James
5. 4 février	James, présentation générale	Lire : James, « Les moralistes et la vie morale » Atelier de discussion en classe
6. 11 février	James, question éthique et question de la part subjective	Lire : Dewey, « Théorie de la valuation ». Lire : Chapitre ou article sur Dewey
7. 18 février	Dewey, introduction; la question des valeurs	Lire : Dewey, extrait de « Expérience et nature »
8. 25 février	Dewey, enjeux de la communication	Lire : Dewey, extrait de « Théorie de l'enquête »
28 février au 4 mars, semaine de relâche		
9. 11 mars	Dewey et l'enquête	Lire : Dewey, extrait de « Le public et ses problèmes »
10. 18 mars	Dewey et Lippmann, l'espace public	Lire : Dewey & Tufts, chapitre de « Ethics (1932) »
11. 25 mars	L'éthique selon Dewey : ouvrage de 1932	Lire : quelques commentaires de l'éthique de Dewey Atelier de discussion en classe
12. 1 ^{er} avril	Discussion concernant l'éthique de Dewey	Lire : Mead, extrait de « L'esprit, le soi et la société » Lire : commentaire de Mead, et introduction à Follett/Addams
13. 8 avril	L'apport de George Herbert Mead	Lire : texte suggéré de Jane Addams et texte de Mary P. Follett
Congé le vendredi 15 avril		
14. 22 avril	Deux grandes philosophes pragmatistes : Jane Addams et Mary Parker Follett	Préparation de l'examen
15. 29 avril	Rencontre pour l'examen	En classe

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

Deux travaux de cinq pages chacun. Il s'agira de lire, de résumer et de commenter chaque fois un texte d'un des philosophes au programme en utilisant de plus au moins un texte de commentaire abordant cet auteur. À sélectionner parmi les textes sur le Moodle du cours, sauf entente différente. Chaque travail comptera une courte bibliographie.

Ces travaux compteront chacun pour 20% de la note finale (total **40%**).

Ils ont pour **critères d'évaluation** les éléments suivants :

1. Le travail est impeccable au point de vue de la présentation (page couverture, bibliographie, usage de la référence et du renvoi, recherche suffisante).
2. Le texte est impeccable au point de vue de l'écriture, tant pour la grammaire que pour la syntaxe.
3. Quelques détails nous sont donnés sur l'auteur du texte et sur la place de ce texte soit dans le livre auquel il appartient, compte tenu du but poursuivi par ce dernier, soit de la place du texte dans l'œuvre du philosophe (texte de jeunesse, de maturité, inédit, faisant partie de tel ensemble de réflexions de l'auteur, etc.)
4. La question traitée par le texte est cernée et expliquée, et le cheminement du texte pour traiter cette question est exposé dans le travail, par exemple en revenant sur le plan du texte.
5. Les principales notions clé développées dans le texte sont suffisamment explicitées dans le travail, notamment dans l'usage de la citation.
6. La position qui est prise dans le texte et les principaux arguments à l'appui sont présentés adéquatement.
7. Si le texte réfute un auteur ou la position d'un auteur, on expose la nature de la position adverse que le philosophe entend rectifier. Ces points peuvent aussi être pris en charge en nous disant comment le texte se situe dans une discussion plus vaste (donc en complément de la position de d'autres auteurs).
8. Un commentaire personnel permet de discuter de la valeur de cette contribution pour la réflexion et pour l'éthique appliquée.

2. Un recueil de notes de lecture et de réflexions. Pour maximiser l'apprentissage, il a été prévu de faire lire des textes, comme indiqué dans l'agenda. Ce qui est demandé, ce sont des notes écrites sous format Word, touchant au moins cinq des textes que vous n'aurez pas choisis pour les 2 travaux de cinq pages. On parle ici de brefs textes d'une à deux pages, le ou les points que vous reprenez et les réflexions que cela sollicite. Ce recueil, qui comporterait donc une douzaine de pages, comptera pour **20%** de la note finale. Il sera remis le dernier jour du cours.

3. Un examen final, en classe. Avec droit aux notes de cours papier mais sans ordinateur. Cet examen comprendra un choix de questions; le total de l'examen vaut pour **40%** de la note finale. L'évaluation aura lieu en ligne si la situation sociosanitaire ne permet pas de présentiel.

BIBLIOGRAPHIE – ELLE SERA REMISE AUX PARTICIPANTS DU COURS

- 1. SOURCES PREMIÈRES**
- 2. PRAGMATISTES RÉCENTS ET ACTUELS**
- 3. COMMENTAIRES, APPLICATIONS ET OUTILS DE TRAVAIL COMPLÉMENTAIRES**

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du [Règlement des études](#), plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'[Intégrité intellectuelle](#) et à participer au [Quiz antiplagiat](#) .

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au

Règlement des études. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

**L'intégrité intellectuelle passe, notamment,
par la reconnaissance des sources utilisées.**

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique; [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
 - reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
 - utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
 - résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
 - traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
 - utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
 - acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
 - utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).
-
-

Autrement dit : mentionnez vos sources

Document informatif V.3 (août 2017)

SYSTÈME DE NOTATION

Lettre	Note chiffrée	Pointage	Niveau
<i>A+</i>	92 %	4,3	Excellent
<i>A</i>	87 %	4,0	
<i>A-</i>	84 %	3,7	
<i>B+</i>	81 %	3,3	Très bien
<i>B</i>	78 %	3,0	
<i>B-</i>	75 %	2,7	
<i>C+</i>	72 %	2,3	Bien
<i>C</i>	69 %	2,0	
<i>C-</i>	66 %	1,7	
<i>D+</i>	63 %	1,3	Passable
<i>D</i>	60 %	1,0	
<i>E</i>	59 à 0 %	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

Guide de présentation du travail écrit :
[USherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit](https://usherbroke.ca/flsh/guide-travail-ecrit)

LibGuide en philosophie :
<https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/philosophie>